

## Affaire Légeret

## Retour sur un jugement «pas très clair»

**La Cour criminelle a planché sur le sort des 2 millions bloqués lors du procès lié au triple meurtre de Vevey**

Georges-Marie Bécherraz

On a longuement parlé argent hier au Tribunal criminel de Lausanne. Il y en a pour un peu plus de 2 millions de francs. L'audience résultait d'une demande de François Légeret, condamné pour le triple meurtre de Vevey, qu'il ne cesse de nier. Celui-ci souhaite une explication des conclusions civiles du jugement donné en 2010. La question qui se pose aujourd'hui: que faire de l'argent bloqué depuis trois ans? Cet argent doit-il rester séquestré? De l'avis même du procureur général Eric Cottier, «il n'est pas certain que le jugement de 2010 soit parfaitement conforme au droit des lésés».

La somme en question provient essentiellement des loyers des immeubles gérés par François Légeret pour le compte de sa mère défunte, dont il était un salarié. Ce argent a été séquestré depuis la condamnation à vie de François Légeret, en mars 2010, en vertu du principe selon lequel le crime ne doit pas profiter à son



Le procureur général Eric Cottier est venu hier rappeler que le crime ne paie pas. CHRISTIAN BRUN

auteur. Comme les loyers continuent à être versés, ces comptes gonflent tout en restant bloqués. Et les ayant-droits s'impatientent.

Cheveux de jais mi-longs, barbu, engoncé dans son sweat-shirt entre deux gendarmes, regard de braise, François Légeret, aujourd'hui âgé de 48 ans, n'a pas eu à prendre la parole hier. Mais il n'a pas perdu une miette des pas-

ses d'armes entre le président Patrick Stoudmann, le procureur général et les six avocats présents, dont le sien, Me Christian Dénériaz. On observe au passage que la sœur disparue et considérée comme morte existe toujours dans de telles actions, par l'entremise d'un avocat «curateur d'absence».

Hier, la Cour criminelle était uniquement réunie pour éclaircir le sort de ces comptes bancaires encore sous séquestre. Pas ques-

tion donc à ce stade de réexaminer les circonstances des décès tragiques de la mère de l'intéressé, d'une amie de celle-ci, ni de la disparition de sa sœur.

#### Statistique à l'appui

«On me demande de dire ce que le tribunal d'alors a voulu dire dans son jugement», a résumé, hier, le président. Une tâche pour le moins délicate. Dans l'idéal, c'est

#### Révision

### Machine judiciaire relancée

La Cour d'appel cantonale est entrée en matière sur la demande de François Légeret de révision de son procès (24 heures du 16 mars). Le Ministère public a été appelé à se déterminer sur cette requête d'ici au 4 avril.

Rédigée sans l'aide d'un avocat - pour des raisons financières, selon l'intéressé -, cette demande à être rejugué pour faire valoir son innocence s'appuie essentiellement sur des déclarations du juge d'instruction dans l'émission *Zone d'ombre* de la RTS. Il s'agit de l'explication donnée par le magistrat des mystérieuses traces de main et de semelle

ensanglantées observées sur le corps de l'une des victimes. Elles auraient été causées par des secouristes dans la confusion d'une intervention massive le 4 janvier 2006. Or, d'une part, la police scientifique affirme qu'elles ont été faites dans du sang frais et, d'autre part, le légiste donne une fourchette de dix jours pour la date du décès. Aux yeux de François Légeret, il y en a assez pour reconsidérer la date du drame retenue par le jugement, à savoir le 24 décembre 2005. Il demande au Tribunal cantonal l'audition du juge d'instruction, du policier et du légiste.

la Cour qui l'a prononcé à l'époque qui aurait dû s'expliquer. Mais la justice n'a pu la réunir trois ans après. Un seul des membres de ce tribunal d'alors siégeait hier.

Sans que la Cour n'ait à trancher, tout le monde a réussi à se mettre d'accord pour que la date de levée du séquestre soit celle fixée dans le verdict de 2010. Les loyers continuant d'affluer sur le compte seront ainsi séquestrés

jusqu'au 31 décembre 2014. Date, d'un point de vue statistique, marquant la fin de l'espérance de vie de la mère de François Légeret. Et par là de l'enrichissement illégitime qu'en retirerait le condamné.

Retrouvez notre dossier spécial sur [legeret.24heures.ch](http://legeret.24heures.ch)

## «Où sont les femmes?» demande une députée

**Une élue constate la faible représentation féminine dans les conseils d'administration et les directions des entreprises publiques**

Après une brève recherche sur les sites et les rapports de gestion de 16 sociétés publiques vaudoises, la députée socialiste Valérie Schwaar constate que leurs instances dirigeantes sont encore essentiellement masculines. «Or l'Etat devrait être exemplaire et indiquer la voie de la parité», estime-t-elle.

«Plus les femmes occupent des postes de direction, meilleures sont les performances financières des entreprises»

Valérie Schwaar, députée socialiste

Dans une interpellation, elle demande au Conseil d'Etat de broser un état des lieux et de préciser quelles sont ses intentions. La courte enquête de la députée met en évidence le fait que la plupart des sociétés vaudoises à vocation publique n'ont qu'une femme dans leur conseil d'administration, voire pas du tout, comme au LEB (Lausanne-Echalens-Bercher) ou aux MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay).

«Et dans les organes de direction, les femmes sont presque toujours responsables de la communication ou des RH», reproche Valérie Schwaar. Autrement dit, elles ne sont pas élues aux postes où

se font les choix stratégiques. «Or un nombre croissant d'études indique que plus les femmes occupent des postes de direction, meilleures sont les performances financières des entreprises», poursuit la députée.

Elle cite le gros rapport du cabinet de conseil McKinsey & Company qui établit un lien entre la présence des femmes et les résultats financiers: «Il faut comprendre aussi que plus les femmes sont représentées dans les instances dirigeantes, plus elles représentent un modèle pour celles qui n'osent pas encore s'engager.»

Michel Pernet, directeur des MBC, ne dit pas le contraire. Le conseil d'administration de l'entreprise de transports comporte neuf membres, dont deux sont des représentants de l'Etat, nommés par le Conseil d'Etat, et cinq des représentants des Communes. Cet organe est exclusivement masculin: «Je constate que dans nos discussions avec les Communes nous avons le plus souvent affaire à un municipal homme. C'est très rarement une femme qui tient le dicastère des transports. Dans notre domaine, cela ne va pas en s'arrangeant, car il existe un phénomène de professionnalisation des conseils d'administration.»

Aux MBC, une femme siège pourtant à la direction. Elle est responsable - devinez - des ressources humaines. Michel Pernet: «Pour ce poste-là, nous avons eu beaucoup de candidatures féminines. Lorsque nous avons mis au concours d'autres postes de cadres, où il fallait impérativement connaître la matière, nous n'avons eu pratiquement aucune femme. Les ingénieurs en transports sont encore essentiellement des hommes. Mais, aujourd'hui, des femmes ingénieures commencent à arriver sur le marché.»

L.B.

## Vaud touché par la tuberculose bovine

**Une vache malade a été repérée et mise à mort. Un dispositif vétérinaire et médical a été organisé pour déceler d'autres cas**

Le fait ne s'était pas produit en Suisse depuis 1960. Un cas de tuberculose bovine a été décelé dans le canton de Vaud, informe l'Office vétérinaire fédéral, sans vouloir être plus précis. La bête positive a été mise à mort et l'ensemble du troupeau séquestré.

53

Cela fait cinquante-trois ans que la Suisse n'avait pas connu de cas de tuberculose bovine

C'est une enquête épidémiologique réalisée suite à un cas fribourgeois repéré au début du mois qui a permis de trouver la bête malade. «Une fois un cas décelé, nous travaillons à déterminer le parcours des animaux et leurs contacts», explique la porte-parole de l'OVF, Nathalie Rochat.

Plusieurs exploitations vaudoises, fribourgeoises et saint-galloises ont ainsi vu leurs bêtes séquestrées. Elles n'ont plus le droit de livrer du lait. L'OVF n'exclut pas que d'autres exploitations soient touchées, mais toutes les mesures sont prises pour lutter contre cette épizootie, selon l'Office vétérinaire. Les analyses effectuées jusqu'ici démontrent qu'il n'y a aucun risque de contamination pour l'homme pour l'instant, selon l'Office fédéral de la santé publique. H.I.

PUBLICITÉ

IL FAUT BOIRE L'EAU EN PENSANT À SA SOURCE

PROVERBE CHINOIS

L a u s a n n e

eau service.ch